

La condition intolérable des demandeurs d'asile, prisonniers d'un système punitif, inhumain et dont le but affiché, loin de concerner les droits des migrants, vise seulement le contrôle, pousse toujours plus d'hommes et de femmes à se tenir à distance des centres d'accueil. Certains demeurent en Italie où ils ne peuvent être régularisés selon la loi, d'autres cherchent à continuer leur voyage car ils ont d'autres projets que de rester deux ans otages de ce pays, et de se voir au terme de ce délai refuser le permis de séjour. Ils veulent aller ailleurs en Europe où ils ont de la famille ou des connaissances, ou bien juste essayer d'être libres de décider de leur vie. À ceux-ci s'ajoutent ceux qui ont été déboutés de leur demande d'asile et qui doivent forcément sortir des parcours d'assistance et d'accueil. Qui ne fuit pas se rebelle. Et les forces de l'ordre s'organisent : Centres permanents de rapatriement et coups de filet, huile dans l'engrenage de la machine à expulser, militarisation des frontières de la Méditerranée et des Alpes.

« Cuneo, nouvelle route des passeurs », titrait d'un ton péremptoire *La Busiarda*¹ en décembre de l'année dernière, après la découverte par les carabinieri d'une camionnette dans la région de Cuneo, partie de Turin la veille de Noël, se dirigeant probablement vers le col de la Magdalena et bourrée de migrants. À l'intérieur, 16 ivoiriens dont deux mineurs qui avaient fui le centre d'accueil pour mineurs de Licata et trois femmes dont une enceinte ; au volant, encore un ivoirien, régularisé en France et accusé d'« encouragement au passage clandestin ». Le délit constaté est prévu par l'article 11 de la loi 189/02, la tristement célèbre loi Bossi-Fini qui continue à faire autorité et qui modifie la loi Turco Napolitano de 1998. L'article stipule : « *À moins que le fait constitue un délit plus grave, quiconque accomplit, en violation des dispositions du texte présent, des actes destinés à faire pénétrer sur le territoire national un étranger, c'est à dire des actes destinés à favoriser l'entrée illégale sur un territoire étranger à la citoyenneté de la personne ou qui n'a pas de titre de résidence permanente, peut être puni d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et jusqu'à 15000 euros d'amende par personne. 2. Sans préjudice des dispositions prévues par l'article 54 du Code pénal, les activités de secours et d'assistance humanitaire effectués en Italie vers des étrangers en condition de besoin ne sont pas considérées comme un délit même si ces personnes sont sur le territoire national...* ». La peine est alourdie si le délit est commis « *par trois personnes ou plus* », « *afin d'en tirer profit* », « *pour l'entrée illégale ou le séjour irrégulier sur le territoire national de cinq personnes ou plus* ».

Depuis quelques mois, les nouvelles relatives aux tentatives de passages illégaux de la frontière italo-française (mais pas seulement car les Alpes donnent aussi en Autriche, en Suisse, en Slovénie et en Croatie) se sont multipliées et le métier ancestral de « passeur » est revenu à la mode. On les représente comme des personnes sans scrupule, trafiquants d'êtres humains qui, contre de l'argent mettent en danger la vie d'hommes, de femmes et d'enfants désespérés. Pourtant depuis que les États et les frontières existent, les passeurs sont apparus, par choix, ou bien seulement pour l'occasion, comme des figures de l'imaginaire populaire des habitants des montagnes, tout à la fois connaisseurs du territoire, des ses embûches mais aussi des opportunités qu'elle offre. Ils sont aussi souvent braconniers ou contrebandiers, regardés avec méfiance et suspicion, mais toujours considérés comme des membres à part entière de la communauté. Auréolés d'une rumeur de romantisme, les passeurs ont accompagné et accompagnent encore sur les sentiers de montagne difficilement praticables des personnes qui devaient ou doivent encore « passer de l'autre côté ». Bien souvent contre rémunération, mais ils partagent aussi les risques avec leurs

¹ La *busiardia* signifie en piémontais « la menteuse », ce surnom a été donné au journal turinois *La Stampa* dans les années 60, alors propriété de la famille Agnelli, patronne historique de la Fiat. (N.D.T)

compagnons de voyage, parfois seulement par solidarité ou par complicité (comme dans le cas des *fuoriusciti*, fugitifs politiques à l'époque du fascisme). Associés à ceux qu'on appelle les *scafisti*², les passeurs attirent à eux de plus en plus de criminels, ils deviennent les méchants, symboles d'une invasion qu'il faut à tout prix arrêter. Ils servent à s'indigner parce qu'il est plus facile d'insister sur l'inhumanité présumée de ces personnages que de voir celle des honnêtes citoyens indifférents au trafic d'êtres humains créé par le fait que les frontières sont murées, grillagées, surveillées. Une façon comme une autre pour détourner le regard du fond du problème : le passeur est le dernier anneau de la chaîne. Il est très curieux de voir comment les passeurs (souvent étrangers eux aussi) sont décrits comme des monstres ayant des pratiques ignobles tandis que les migrants qui essayent de pénétrer ou de sortir d'Italie sont vus comme des pauvres gens. Ce sont les deux modèles qui seront retenus pour les migrants, catégorie et non êtres humains possédant des droits : trop difficile et inconfortable. La troisième catégorie étant celle des morts, mais celle-ci désormais ne fait plus le buzz.

La province de Cuneo possède différentes routes accessibles en véhicule en direction de la France : le col de Tende (1871 m, de la vallée Vermentina, par le tunnel qui descend dans la vallée de la Roya et donc à Vintimille) et le col de la Madeleine (1996 m, par la vallée de la Stura on accède à la vallée de l'Ubaye) sont ouverts toute l'année. Il y a aussi le col Agnel (2748 m, de la vallée Varaita vers le Queyras) et le col de la Lombarde (2350 m, qui relie Vinadio en vallée de la Stura à la station de ski française d'Isola 2000, à 63 km de Cuneo et à 91 km de Nice) qui sont par contre fermés à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de mai pour cause de neige. D'autres vallées sont praticables à pied et sont considérées comme des passages historiques de l'immigration clandestine et de la contrebande au cours du siècle dernier. Le col de Ciriegia et le col du Finestre en vallée du Gesso sont particulièrement connus : par là passèrent des centaines de juifs fuyant la France après le 8 septembre 1943³. « *Il est inutile de préciser comment la question migratoire et la clandestinité, affirme avec insistance un récent communiqué de la police des frontières de Limone dans le Piémont, représente désormais une urgence partout, non seulement dans les secteurs traditionnellement considérés comme plus chauds mais aussi dans des lieux qui étaient avant considérés à tort comme périphériques et qui désormais requièrent une égale présence, contrôle et attention de la part des forces de l'ordre* ». Ce qui ne manque pas de se produire, la « *présence, le contrôle et l'attention* » deviennent toujours plus fréquents sur nos routes de montagne pour ceux que tentent de passer outre, même si beaucoup réussissent leur coup et ne défraient donc pas la chronique. Il semble intéressant néanmoins de lire entre les lignes des articles publiés par les journaux locaux ou bien en ligne, pour tenter d'aller au-delà des limites posées par une information basée exclusivement sur les données fournies par la police qui, dans des cas comme ceux-là sont les seules sources disponibles.

En janvier, deux camions Ford et Volkswagen immatriculés en France avec à bord 34 personnes sont arrêtés en plein milieu de la nuit sur la commune d'Argentière, à proximité du col de la Madeleine. Les carabiniers arrêtent les deux passeurs, un homme de cinquante ans, sénégalais et un quarantenaire guinéen, résidant en France et aux casiers judiciaires vierges. Les camions s'avèrent avoir été loués à Turin. À bord, treize habitants de Côte d'Ivoire, six du Mali, six de Nouvelle Guinée, deux du Cameroun, trois du Ghana, un de Gambie, un du Burkina Faso, un du Sénégal, un du Libéria, et parmi eux deux enfants de trois et neuf ans avec leurs parents. On apprend par le communiqué que « *parmi les étrangers transportés, quatorze n'avaient pas de permis de séjour, et les vingt autres étaient demandeurs d'asile, et pour beaucoup*

² Terme utilisé notamment dans les médias italiens pour désigner les passeurs en mer et les trafiquants de contrebande circulant sur des petites embarcations rapides. (N.D.T)

³ La Proclamation de Badoglio du 8 septembre 1943 retransmise à la radio confirme l'armistice de Cassibile signé avec le chef des armées anglo-américaines Eisenhower le 3 septembre 1943. (N.D.T)

d'entre eux, cette demande avait été refusées par les autorités italiennes ». Il semblerait qu'ils se dirigeaient vers Grenoble et qu'ils avaient convenu de payer 50 euros pour le traversée, payable à la fin du voyage. La nationalité des deux conducteurs et les conditions de paiement semblent indiquer qu'il y avait un lien direct entre les conducteurs et les passagers, provenant tous de la même zone géographique en Afrique. Probablement que cette nuit de début janvier sur le col de la Madeleine, il aura fait particulièrement froid et que la route aura été difficilement praticable. Nous pensons particulièrement aux enfants dans le cas où il se serait produit quelque chose, la cible toute désignée aurait été les passeurs, ces criminels sans scrupule ! Encore une fois pour éviter de réfléchir sur les frontières fermées qui contraignent ceux qui ont survécu au désert et à la mer pour tenter, une nouvelle fois, de passer...Et si tu es disposé à défier le sort et peut-être à risquer ta vie, cela signifie sans doute que ton désir de liberté est plus fort que n'importe quelle barrière disposée de manière à empêcher ta progression. Quelle vie ces hommes et ces femmes imaginaient-ils à Grenoble ? Que leur est-il arrivé après cette nuit-là ? Selon la presse, nous avons appris que *« les deux passeurs ont été arrêtés et, sur la déposition du procureur de la république de Cuneo, ont été mis aux arrêts tandis que les deux téléphones et le matériel utile à la poursuite de l'enquête en possession des conducteurs ont été mis sous séquestre »*. *« Les personnes transportées ont été conduites vers les casernes de Borgo San Dalmazzo et de Cuneo pour les procédures d'identification, exécutées à l'aide d'un signalement photographique, empreintes digitales et interrogation de la banque de données [...]. Au terme des procédures d'identification des 34 étrangers, et en attente de la détermination par la préfecture et le commissariat de Cuneo pour leur expulsion ou accompagnement vers des C.I.E. (centres d'identification et d'expulsion), les carabinieri les ont accompagnés dans une structure d'accueil de la Croix-Rouge italienne à San Dalmazzo où ils ont pu se reposer »*. À l'humiliation d'avoir été surpris dans la tentative de fuite d'une condition sans avenir, vient s'ajouter l'énième humiliation des empreintes digitales, d'être à nouveau identifiés, signalés, fichés en tant que criminels. Et puis la menace du C.I.E., la Croix-Rouge qui, au lieu de permettre aux migrants de récupérer, est le bras humanitaire du système de contrôle et d'exclusion des migrants.

Une voiture, aux *« vitres arrières fumées »*, a été arrêtée à la fin du mois au cours d'un contrôle près de la frontière. À bord, deux Roumains *« ayant des précédents pour encouragement à l'immigration clandestine »*, trois Pakistanais et un Bangladais sans papier d'identité, *« habillés d'une manière non hivernale »*. Qui sait ce qu'a pu penser ce jeune de Dacca quand les policier lui ont mis la lampe torche dans la figure, quelles pensées lui sont alors passées par la tête en voyant la montagne déserte et silencieuse autour de lui en pleine nuit hivernale à 2000 mètres d'altitude alors qu'il vient d'un des pays les plus ravagés et densément peuplé du monde. Il semblerait que le droit de passage s'élevait à 250 euros par personne. Dans la province de Cuneo, les contrôles s'intensifient aussi bien autour du petit aéroport international de Levaldigi que sur la ligne historique de chemin de fer de Cuneo à Nice.

En mars eu lieu l'arrestation rocambolesque d'un jeune marocain régularisé en Espagne. Suite à une course-poursuite du village de Vinadio jusqu'à la frontière, les carabinieri ont bloqué une Volkswagen Golf. *« Les occupants de la voiture prirent la fuite par les bois, mais la rapidité des policiers permit de bloquer le conducteur ainsi qu'un des 4 passagers »* relate le communiqué. Les trois fugitifs, tous marocains, furent arrêtés dans le bois à quelques centaines de mètres suite à l'arrivée de renforts. Le montant total de la rétribution de ce trajet s'élevait à 700 euros.

Toujours en mars, à San Dalmazzo, à la confluence des vallées Vermentagna et de la Stura, une patrouille de carabinieri croise une voiture avec à bord des personnes à la peau mate. Ils décident alors de procéder à un contrôle. Au volant, un Ivoirien ayant des papiers italiens et résidant dans la région de Cuneo. À ses côtés un Ivoirien et trois Maliens, tous en demande d'asile. Ils sont immédiatement arrêtés, même si le col de la Madeleine est distant de 59 kilomètres de Borgo San Dalmazzo. Les militaires soutiennent que les passagers auraient payé autour de 1000 euros pour payer leur passage vers la France. Il y a même une femme parmi les passeurs arrêtés : une

Roumaine de 19 ans, en règle et résidant à Turin a été arrêtée en mai par la police aux frontières avec à bord 5 Pakistanais, ayant fui les centres d'accueil pour demandeurs d'asile de Crotone, Prato et Gorizia. En Italie, les Pakistanais arrivent en seconde position dans le nombre de demandeurs d'asile (après les Nigériens) : ils effectuent souvent de longs et dramatiques voyages par la terre en traversant l'Iran et la Turquie, puis ils prennent un bateau ou bien l'avion vers la Libye avec un visa de travail ; beaucoup de départs se produisent aussi depuis l'Égypte. Ils laissent derrière eux l'instabilité politique, le fondamentalisme des talibans et la raréfaction d'offre de travail destiné aux jeunes, qui représentent plus de 70 % de la population. Beaucoup font partie de la classe moyenne instruite, mais comme le Pakistan est considéré comme un pays sûr, selon les critères de la commission qui préside aux demandes d'asile, 90 % des demandeurs d'asile pakistanais voient leurs demandes rejetées. Il semble difficile d'imaginer la jeune roumaine, qui entre temps est incarcérée au quartier des femmes de la prison de Turin, comme une dangereuse criminelle. Nous sommes plus enclins à penser aux conditions de beaucoup de migrantes et migrants, réguliers ou non peu importe, contraints à une incertitude permanente, à l'exploitation par le travail, à l'exclusion sociale, en permanence dans un déséquilibre entre légalité et illégalité. Discriminés par le racisme d'État. Cette jeune femme ainsi que ses cinq compagnons de voyage arrêtés en montagne ne peuvent que susciter une certaine sympathie et un mouvement de solidarité.

Au même moment, une autre jeune femme, italienne cette fois et même de Cuneo, a été jugée par le tribunal de Nice pour le même délit. Elle a été arrêtée à Menton au volant d'un camion : avec elle voyageaient un couple d'Erythréens et leur enfant de six mois, trois femmes et deux hommes d'Érythrée, d'Éthiopie et du Tchad, tous en situation irrégulière. À la patrouille mixte de policiers italiens et français qui l'ont arrêtée, elle a répondu : « *Les personnes que j'ai emmenées en France sont mes amis. Il n'est pas dans mes habitudes de demander leurs papiers à mes amis* ». Elle s'en est sortie avec une amende, tenant compte de la circonstance atténuante de la « motivation humanitaire ». Au tribunal elle a déclaré : « *Je ne vois pas la frontière, pour moi elle n'existe pas, il n'y a donc aucune illégalité dans ce que je fais [...] Il s'agit juste d'un filtre injuste et inhumain destiné aux personnes de couleur* ». Ou encore : « *Parler de nous permet à l'opinion publique de se soulager la conscience et de continuer à se foutre de ce qui se passe, sans focaliser l'attention sur la frontière et sur les drames qui s'y jouent chaque jour* ».

Voilà deux figures féminines qui démontent le stéréotype du passeur trafiquant d'êtres humains. Qu'elles aient fait ce qu'elles ont fait par nécessité ou par humanité : dans les deux cas et par leur comportement, elles ont contribué à remettre en discussion la question de la frontière, de la mer aux Alpes, en démontrant que l'autorité et l'uniforme se trouvent encore une fois du mauvais côté. La première, comme les autres n'aura pas la parole, demeurera sans visage, aux prises avec les difficultés de la vie quotidienne que la société impose aux migrants. Nous souhaitons à la seconde, photographiée et interviewée, ce dont elle se serait probablement passée, qu'elle continue son engagement auprès des migrants, à la barbe de ces lois injustes et liberticides, parce que le chemin pour se libérer des frontières peut être long, des rues et des places des métropoles jusqu'aux sentiers montagnards abrupts.

Lele Odiardo.